

## Lignes directrices

### **La gouvernance démocratique au Sénégal**

*Créer des coalitions et utiliser la technologie civique pour promouvoir et populariser l'architecture de gouvernance africaine (AGA).*

21 janvier 2022



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Table des matières

<b>Vue d'ensemble</b>	<b>3</b>
<b>Contexte</b>	<b>3</b>
<b>Context</b>	<b>4</b>
<b>Priorités de cet appel</b>	<b>5</b>
<b>Approche</b>	<b>6</b>
<b>Portée</b>	<b>7</b>
<b>Paquet de soutien</b>	<b>8</b>
<b>Procédures de candidature et de sélection</b>	<b>8</b>
Calendrier indicatif	9
Manifestation d'intérêt	9
Examen préalable, évaluation initiale et présélection	9
Évaluation finale, diligence raisonnable et décision d'attribution	10
Négociation, finalisation et signature du contrat	10
<b>Critères d'éligibilité</b>	<b>12</b>
Bénéficiaires	12
Orientation géographique	13
Coûts	13
<b>Pour plus d'informations</b>	<b>13</b>

## 1. Vue d'ensemble

Ces lignes directrices fournissent une vue d'ensemble de l'appel (ci-après "l'appel") lancé par le **Charter Project Africa** au Bénin. L'objectif principal de ce document est de permettre aux candidats potentiels de comprendre le contexte de l'appel, sa portée, ses priorités, son paquet de soutien, le processus de candidature et de sélection ainsi que les critères d'éligibilité. Cela permettra aux candidats potentiels de rédiger des propositions solides qui correspondent aux objectifs de l'appel.

## 2. Background

Le **Charter Project Africa** est un projet panafricain axé sur les engagements contenus dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) - le principal document de politique de l'Union africaine visant à faire progresser la gouvernance démocratique dans les États membres de l'Union africaine.

Le projet encourage l'utilisation de la technologie civique pour amplifier les voix des citoyens. Pour ce faire, il fournit des ressources financières, par le biais de subventions, ainsi que des ressources techniques, par le biais du savoir-faire, aux initiatives civiques visant à promouvoir la démocratie, en particulier celles menées par des groupes sous-représentés. Ce soutien est apporté dans onze États membres de l'Union africaine - Bénin, Botswana, Cabo Verde, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Bénin, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie et Zambie - ainsi qu'au niveau régional et continental.

Le projet ouvre également des espaces de collaboration entre les citoyens, les initiatives civiques et les décideurs de l'Union africaine, aux niveaux national, régional et continental - en mettant l'accent sur les formats numériques. Une attention particulière est accordée au rôle et au mandat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). En outre, le rôle de l'ACDEG dans la réalisation de changements positifs dans les États membres de l'Union africaine est suivi, analysé et promu. La présence d'un secrétariat spécialisé à Addis Abeba permet de renforcer les liens entre la société civile panafricaine et les décideurs de l'Union africaine.

Le projet est mis en œuvre par un consortium de six organisations africaines et européennes :

[AfricTivistes](#) est une union panafricaine de blogueurs et de web-activistes à travers le continent. Elle promeut les valeurs démocratiques, les droits de l'homme et la bonne gouvernance à travers les médias numériques. Dans le cadre du projet, elle assume un rôle majeur dans les activités de technologie civique et d'engagement numérique.

[Code for Africa](#) (CfA) est la plus grande fédération de laboratoires de journalisme de données et de technologie civique du continent, avec une présence dans toute l'Afrique. Dans le cadre de ce projet, elle met à profit son expertise dans les projets de

démocratie numérique ainsi que ses boîtes à outils numériques existantes et soutiendra les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs initiatives.

[Democracy Works Foundation](#) (DWF) est une organisation régionale de soutien à la démocratie, avec plusieurs représentations en Afrique australe. Dans le cadre du projet, elle coordonne les activités de dialogue et de plaidoyer au niveau régional et soutient les bénéficiaires de subventions dans la région.

[L'Institut Gorée](#) est une organisation panafricaine située sur l'île de Gorée à Dakar, au Bénin, qui soutient la paix et la démocratie en Afrique depuis 1992. Dans le cadre de ce projet, elle coordonne les activités de dialogue et de plaidoyer au niveau régional et soutient les bénéficiaires de subventions dans la région.

[European Centre for Development Policy Management](#) est un groupe de réflexion indépendant de premier plan sur la coopération internationale. Il mène depuis longtemps des travaux de recherche sur les initiatives de gouvernance régionale et continentale en Afrique. Dans ce projet, ECDPM assume la responsabilité principale de l'analyse politique et du développement de la stratégie.

[European Partnership for Democracy](#) (EPD) est un réseau pan-continentale d'organisations européennes de soutien à la démocratie, basé à Bruxelles, en Belgique. Il soutient les initiatives démocratiques dans le monde entier. Dans ce projet, elle est principalement responsable de l'engagement vis-à-vis de l'AGA et agit en tant que chef de file du consortium.

### 3. Contexte

Malgré le développement du cadre politique et institutionnel de l'**Union africaine** (UA) pour le renforcement de la démocratie, la gouvernance démocratique dans les États membres de l'UA est confrontée à divers défis, notamment en Afrique de l'Ouest. Alors que la traduction en droit national d'instruments normatifs tels que la **Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance** (CADEG), qui incarne les engagements continentaux en faveur d'un agenda démocratique, a augmenté ces dernières années, les transformations politiques à travers le continent indiquent une cohérence avec une tendance à la régression démocratique qui dure depuis une décennie.

L'inefficacité de la traduction de la CADEG en politique nationale nous rappelle que la politique intérieure l'emporte généralement sur les objectifs continentaux, en particulier dans un contexte de faiblesse du suivi et de l'application des engagements régionaux et continentaux.

C'est dans ce contexte que l'**Architecture africaine de gouvernance** (AGA) a été créée. L'AGA est définie comme "une plateforme de dialogue entre différentes parties prenantes ayant pour mandat de promouvoir la bonne gouvernance et de renforcer la démocratie en Afrique, en plus de traduire les objectifs des déclarations juridiques et politiques en valeurs partagées de l'UA". En substance, l'AGA est une plateforme qui rassemble des acteurs étatiques et non étatiques afin de créer des synergies dans les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer la démocratie en

Afrique.

En Afrique de l'Ouest, la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest** (CEDEAO) est un acteur clé qui peut contribuer à la gouvernance démocratique dans le contexte de l'AGA. Par exemple, son "Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance" a été élaboré en 2001 comme l'expression d'une nouvelle volonté politique collective des États membres de la CEDEAO de faire avancer le processus de prévention et de résolution des conflits, et de parvenir à la paix et à la sécurité par le développement de la démocratie et de la bonne gouvernance. Le Protocole représente à la fois un point de départ et une étape importante dans le processus régional de construction d'un cadre de gouvernance politique démocratique en Afrique de l'Ouest, notamment dans le contexte des élections.

En outre, il est possible d'engager davantage la CEDEAO sur les questions de gouvernance démocratique, par exemple en développant un mécanisme de surveillance des violations des principes fondamentaux qui soit accepté par la CEDEAO. La mise en place d'un tel mécanisme permettrait d'attirer l'attention sur les pays critiques où une pro-activité est nécessaire pour éviter les abus qui nuisent à la démocratisation et à la paix civile.

La **société civile peut jouer un rôle clé** dans de tels processus. Par exemple, en identifiant et en traitant le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques, le manque d'éthique politique et la corruption croissante. Ce sont tous des facteurs qui handicapent l'exercice d'une citoyenneté active et conduisent souvent à la désaffection des citoyens pour la politique ainsi qu'à une déconnexion entre le sommet et la base de la société.

En d'autres termes, la collaboration avec et au sein de la société civile est plus que nécessaire. Les organisations de la société civile ont démontré leur force dans la co-construction de solutions innovantes, participatives et inclusives par leur capacité à mobiliser la société autour de questions éminemment politiques et à défendre les intérêts des citoyens. Elles sont des acteurs légitimes pour défendre les citoyens des pays concernés par le Projet de Charte africaine dans les cadres régionaux tels que l'Union africaine.

## 4. Priorités de cet appel

Au Sénégal, plusieurs efforts ont été notés dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance. A ce titre, une direction de la promotion de la bonne gouvernance a été mise en place au sein du ministère de la justice. Aussi, la création de corps de contrôle montre la volonté de lutter contre certaines pratiques contraires à la démocratie et à la bonne gouvernance. La bonne gouvernance occupe une place importante et constitue un élément-clé des réformes dans l'agenda des politiques publiques. Cette option atteste de l'engagement fort à consolider le dispositif institutionnel mis en place, pour améliorer les modes de régulation et de gestion des affaires publiques. Les pratiques de bonne gouvernance contribuent à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques. La bonne gouvernance suppose la mise en place d'un État de droit et d'institutions fortes dans un environnement de paix et de sécurité.

Cependant, force est de constater que malgré ces efforts, les pratiques néfastes comme la corruption, les détournements de deniers publics, l'absence de transparence etc., continuent à être signalés. En effet, le Sénégal traîne encore dans la ratification de certains instruments relatifs à la bonne gouvernance comme la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance. La mal gouvernance génère une affectation non optimale des ressources publiques et leur utilisation à des fins privées. La persistance de telles pratiques contribue au retard de développement, à l'aggravation de la pauvreté, et surtout, au plan politique, à une menace de rupture du contrat social qui fonde la République.

**Cet appel vise à soutenir la société civile au Sénégal pour promouvoir la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et pour renforcer l'engagement avec la CEDEAO. Plus précisément, il permettra le déploiement de la technologie civique pour permettre leur propre engagement et/ou celui des citoyens avec les membres de l'AGA et la CEDEAO.**

**La mobilisation des groupes de citoyens aux différents niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux dans une approche inclusive et multi-acteurs devrait permettre de construire des positions consensuelles au sein de la société civile sur la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et de les partager entre les OSC et les citoyens du Sénégal ainsi qu'avec les institutions nationales, sous-régionales et régionales.**

Les candidats doivent prendre en compte les domaines suivants de la gouvernance démocratique :

- Participation à l'espace public et au discours public ;
- Cycles électoraux et élections ;
- État de droit et transferts ordonnés de pouvoir entre gouvernements ;
- Culture démocratique et pluralisme politique ;
- Responsabilité politique et liberté d'expression ;
- Réduction de l'espace civique ;
- Participation des jeunes et des femmes aux processus électoraux ;
- Gouvernance réactive, transparente et responsable.

## 5. Approche

Deux approches seront suivies par les bénéficiaires :

### **A. Utilisation des technologies civiques**

Conformément aux priorités décrites ci-dessus, toutes les propositions doivent intégrer **l'utilisation de solutions civic tech**. L'appel accordera une attention particulière à la mise à l'échelle, à l'adaptation ou à la reproduction d'initiatives civic tech préexistantes. Bien que le développement d'idées originales puisse également bénéficier d'un financement, ces propositions, comme toutes les autres, doivent

démontrer leur faisabilité et leurs chances de réussite dans le cadre des plafonds budgétaires.

## **B. Création d'un réseau et d'une coalition d'action**

Dans le cadre de cet appel, les OSC sélectionnées qui seront financées collaboreront en définitive **au sein d'un réseau** et travailleront sur la base de cette coalition. Les OSC traditionnelles travaillant dans le domaine de la bonne gouvernance et de la démocratie seront mises en réseau avec des organisations spécialisées dans l'utilisation de la technologie civique pour promouvoir et populariser l'AGA en mettant l'accent sur les thèmes susmentionnés.

L'objectif de cette double approche (A & B) est d'amener les OSC traditionnelles à utiliser la technologie civique comme nouvel outil de travail, en particulier pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Les candidats doivent proposer des idées qui leur permettront de...

- ...aborder les questions de gouvernance démocratique (au niveau national ou international) avec l'objectif principal de renforcer et de consolider les principes contenus dans la CADEG ;
- ...surveiller les violations à la gouvernance démocratique des principes promus et/ou formellement acceptés par la CEDEAO ;
- ...promouvoir et faciliter l'engagement des OSC avec l'AGA et la CEDEAO et/ou la collaboration avec des initiatives civiques.
- ...promouvoir et vulgariser la CADEG à travers l'utilisation de civic tech ;
- ...faire des recommandations pertinentes aux institutions telles que l'UA et la CEDEAO.

Les éléments particuliers de la valeur ajoutée sont...

- ...une attention particulière à **la participation des jeunes** ;
- ...un accent clair sur **l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**.

## **6. Portée**

Le budget global disponible pour cet **appel est de 37 000 euros**. Ce montant sera alloué à **un réseau composé d'un maximum de quatre OSC du Bénin**. Chaque organisation recevra une subvention séparée qui pourra recevoir **jusqu'à 9 250 EUR chacune** (ce montant peut varier en fonction du nombre d'organisations sélectionnées qui composeront le réseau). Le programme sera soutenu pour une **période de mise en œuvre de six à sept mois selon la proposition** (la durée sera confirmée au moment de la signature du contrat). Chaque bénéficiaire conclura un contrat de subvention avec le Gorée Institute.

En raison de la taille modérée du soutien financier disponible pour chaque réseau,

l'appel accordera une attention particulière à la mise **à l'échelle, à l'adaptation** ou **à la reproduction d'initiatives** préexistantes en matière de technologies civiques – si elles sont conformes à l'une des priorités décrites ci-dessous. Le soutien financier peut également être utilisé pour financer l'utilisation de technologies civiques en partenariat étroit avec un groupe de citoyens ou une organisation de la société civile qui ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour le faire seul. Bien que le **développement initial d'idées originales** puisse également être financé, ces propositions, comme toutes les autres, doivent démontrer leur faisabilité et leur probabilité de succès dans les limites budgétaires spécifiées ci-dessus.

## 7. Paquet de soutien

En plus du soutien financier, l'appel fournira aux initiatives sélectionnées un soutien technique supplémentaire en fonction de leurs besoins identifiés.

En résumé, le paquet de soutien est le suivant :

- ❖ **Soutien financier**  
Jusqu'à 37 000 euros pour l'initiative de réseau au Sénégal pour un total de quatre subventions au maximum (environ 9 250 euros pour chaque bénéficiaire).<sup>1</sup>
- ❖ **Soutien technique**  
Fourniture d'une expertise technique intégrée grâce à l'engagement de spécialistes des technologies civiques.
- ❖ **Soutien thématique**  
Fourniture d'une expertise thématique sur le soutien à la démocratie, la gouvernance de l'Union africaine et le développement de politiques continentales.
- ❖ **Soutien au marketing, à la communication et au développement**  
Faciliter l'accès aux décideurs au niveau de l'Union africaine ainsi qu'à la communauté internationale du développement.
- ❖ **Apprentissage par les pairs et mise en réseau**  
Facilitation des échanges entre les bénéficiaires et d'autres membres d'écosystèmes civic tech connexes.

## 8. Procédures de candidature et de sélection

Le processus de sélection se déroule **en deux étapes** : la soumission des **candidatures** et, une fois reçues, la soumission de la **proposition complète** par les candidats présélectionnés.

Les étapes suivantes donnent un aperçu du processus de candidature et de sélection, de la publication des lignes directrices au début de la mise en œuvre.

---

<sup>1</sup> Les montants exacts seront déterminés plus tard au cours du processus de sélection et d'élaboration de la proposition.



## 8.1. Calendrier indicatif

Publication de l'appel à candidatures	<b>21 janvier 2022</b>
Date limite de soumission	<b>7 février 2022</b>
Annnonce des candidats présélectionnés	<b>18 février 2022</b>
Date limite de soumission de la proposition complète	<b>29 février 2022</b>
Négociation, finalisation et attribution	<b>Mars 2022</b>
Mise en œuvre	<b>Avril - Octobre 2022</b>

## 8.2. Manifestation d'intérêt

La période de candidature est ouverte immédiatement et se termine le **7 février 2022 à 23h59 (GMT)**. Cela signifie que les candidats potentiels auront une période d'environ 3 semaines pour préparer et soumettre leurs notes conceptuelles. Le formulaire de demande en ligne est disponible sur le lien suivant : <https://civictechfund.africa/apply-for-support/senegal>. Seules les notes conceptuelles soumises via le formulaire de demande en ligne seront prises en compte.

Lors de la soumission de la note conceptuelle, les candidats recevront une confirmation de la réception de leur note conceptuelle. Si cette confirmation n'est pas reçue, veuillez contacter **info@civictechfund.africa**, en mentionnant le titre du présent appel.

## 8.3. Examen préalable, évaluation initiale et présélection

Toutes les candidatures seront soumises à une vérification administrative visant à établir si les informations requises par le formulaire de candidature en ligne ont été fournies. En outre, les demandes seront évaluées en fonction des critères d'éligibilité (voir section 7 ci-dessous).

Après avoir passé ce contrôle administratif, les demandes seront soumises à une

première évaluation. A ce stade, les trois critères d'évaluation suivants seront évalués:

- Pertinence par rapport aux priorités (telles que décrites dans les présentes lignes directrices) ;
- Viabilité technique de l'initiative de technologie civique proposée ;
- Expérience et capacité opérationnelle de l'organisation chargée de la mise en œuvre.

Sur la base de cette évaluation initiale, les candidatures seront présélectionnées. Tous les candidats recevront une réponse officielle sur la suite donnée à leur demande **avant le 20 février 2022**. Cependant, un retour d'information individuel sur les raisons des manifestations d'intérêt non retenues ne peut être fourni en raison des implications en termes de ressources.

#### **8.4. Évaluation finale, diligence raisonnable et décision d'attribution**

Les candidats présélectionnés seront invités à élaborer une proposition complète **avant le 29 février 2022, 23:59 (GMT)**. En même temps que la demande complète, un certain nombre de documents supplémentaires seront demandés aux candidats, notamment un budget détaillé et un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL). **Des instructions spécifiques et des modèles seront envoyés par e-mail aux candidats présélectionnés.**

En plus des trois critères d'évaluation mentionnés ci-dessus (pertinence, viabilité technique, expérience et capacité opérationnelle), les quatre critères suivants seront également évalués pour les propositions complètes :

- Éléments de valeur ajoutée (tels que décrits dans les présentes lignes directrices);
- Impact attendu sur les groupes cibles proposés ;
- Durabilité ;
- Rapport coût-efficacité ;
- Efficacité.

L'évaluation des propositions complètes sera menée par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) du Charter Project Africa, composée de représentants des membres du Consortium.

À ce stade, un processus de diligence raisonnable sera mené : les candidats seront invités à fournir des documents financiers supplémentaires, tels que le plan d'affaires organisationnel le plus récent, les états financiers annuels vérifiés et les états financiers récents, y compris les indicateurs de performance organisationnelle, s'ils sont disponibles.

Sur cette base, les propositions les plus solides seront identifiées et soumises à l'approbation du comité de pilotage du projet Charter Project Africa.

Cependant, un retour d'information individuel sur les raisons pour lesquelles les

propositions n'ont pas été retenues ne peut être fourni en raison des implications en termes de ressources.

## **8.5. Négociation, finalisation et signature du contrat**

Le personnel responsable du Gorée Institute s'entretiendra avec les candidats sélectionnés et fera des commentaires et des demandes concernant l'initiative proposée. Un certain nombre de documents supplémentaires peuvent devoir être remplis par le demandeur. Une fois que tous les commentaires auront été pris en compte et que les informations et documents supplémentaires auront été fournis, une convention de subvention sera signée entre chaque candidat et l'équipe de gestion.

## **9. Critères d'éligibilité**

Les candidats potentiels doivent prêter une attention particulière aux critères d'éligibilité suivants qui déterminent s'ils peuvent être pris en considération.

### **9.1. Bénéficiaires**

L'appel se concentrera sur le soutien aux organisations à but non lucratif (OSC, ONG, associations, etc.) actives dans l'espace civique et l'écosystème des technologies civiques et dans la gouvernance démocratique.

En résumé, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- L'organisation doit être enregistrée au Sénégal;
- L'organisation doit être une entité légale ;
- L'organisation doit être non gouvernementale, indépendante du gouvernement local ou régional ;
- L'organisation peut être une organisation à but non lucratif, mais doit – dans ce cas – être fortement engagée dans la promotion de la participation civique.
- L'organisation doit être en mesure de signer une convention de subvention ;
- L'organisation ne doit pas avoir reçu d'avis défavorable, ni de ses propres auditeurs, ni de ceux de ses donateurs ;
- L'organisation doit avoir mis en place des politiques et/ou des pratiques pour garantir une gestion éthique des informations permettant d'identifier les personnes ;
- L'organisation ne doit pas avoir été jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale.

En outre, les bénéficiaires de l'appel doivent adhérer à plusieurs (mais pas nécessairement tous) des principes directeurs de haut niveau suivants

- L'activité de l'organisation est positionnée de manière à favoriser l'innovation, la croissance durable et/ou le changement à grande échelle des politiques, des comportements et des systèmes ;
- L'organisation a une approche qui adopte fondamentalement un équilibre durable pour résoudre les problèmes sociaux et/ou économiques ;
- L'organisation a établi des partenariats locaux, régionaux et/ou nationaux pour optimiser son modèle et accomplir sa mission à plus grande échelle ;
- L'organisation a la capacité de croître en termes de capacité à gérer des ressources supplémentaires et le travail associé à l'expansion ;
- L'organisation peut déjà montrer des preuves de l'impact de son travail et peut indiquer comment des ressources supplémentaires augmenteront son impact ;
- L'organisation peut démontrer comment l'intervention soutenue par l'appel sera maintenue.

## 9.2. Orientation géographique

Les activités doivent être mises en œuvre au **Sénégal** où un **réseau de 3 à 4 organisations** sera créé pour mettre en œuvre le projet (voir "Approche").

## 9.3. Coûts

Il sera demandé aux bénéficiaires de soumettre un budget avec les coûts nécessaires pour atteindre les résultats convenus. Ces types de coûts éligibles sont les suivants :

- Frais de personnel ;
- Honoraires d'experts ;
- Frais de déplacement ;
- Coûts d'achat de logiciels ;
- Coûts consommables (activités) ;
- Coûts des contrats de service ;

Les coûts inéligibles sont les suivants :

- Dettes et frais de service ;
- Provisions pour pertes, responsabilités ou engagements futurs potentiels ;
- Achat de terrains, de véhicules ou de bâtiments ou location de bureaux ;
- Pertes de change.

## **10. Pour plus d'informations**

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à envoyer un courriel à [latyr.tine@goreeinstitut.org](mailto:latyr.tine@goreeinstitut.org) en copiant [info@civictechfund.africa](mailto:info@civictechfund.africa), en mentionnant le titre de cet appel.